



COMMUNE DE LLAURO

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DÉCEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 10 Décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la Présidence de M. Alain BEZIAN, Maire.

Date de la convocation : 25/11/2024

<u>Nombre de membres en exercice</u> : 10	<u>Présents</u> : BEZIAN Alain, AMOROS Michel, FAXULA Luce, POLIT Joël,
<u>Présents</u> : 8	RASPAUD Clément, BOULANGER Gaëlle, HILDA ANCEL
<u>Votants</u> : 8	<u>Ont donné procuration</u> : MARTIN Sylvie a donné procuration à Alain BEZIAN
	<u>Absent(s)</u> : Estelle LAVIERS, GALETO Virginie

AMOROS Michel a été élu secrétaire de séance.

➤ DÉCISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET 2024 – M57 FONGIBILITE DES CREDITS

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu d'effectuer des transferts de chapitre à chapitre afin de répondre à la demande de la trésorerie sur une régularisation d'exercice antérieur ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise la décision modificative suivante au budget 2024 :

Section de fonctionnement

<u>OBJET</u>	Dépenses	Chapitre	Nature
Entretien autres bâtiments	- 500.00€	011	615228
Titre annulé sur exercice antérieur	+ 500.00€	67	673

➤ CONVENTION DE FINANCEMENT ET D'ORGANISATION AVEC LE SYDEEL66 POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que la commune envisage la réalisation de travaux d'éclairage public concernant la modernisation du réseau d'éclairage public : rue des Cerisiers ajout de 2 luminaires et RD615 Relamping LED.

Pour cette réalisation dans les meilleures conditions en termes de délais, de technicité et de gestion financière, il est proposé de confier au Syndicat Départemental d'Electricité et d'Energies du Pays Catalan dans le cadre du transfert de la compétence cette opération.

Selon la convention établie par le SYDEEL66 dans laquelle est joint un plan de financement, le montant estimatif des travaux est arrêté à la somme de 13 440.00 € TTC et l'autofinancement de la Commune est d'un montant de 5 635.30€

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée qu'en ce qui concerne le règlement de ces travaux auprès du Sydeel66, le paiement interviendra selon les termes de la convention proposée.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, approuve la convention proposée par le SYDEEL66 avec son plan de financement pour la réalisation de travaux d'éclairage public « Intitulé convention », s'engage à inscrire les crédits nécessaires au Budget pour le règlement de la dépense, autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à l'affaire précitée, dont la convention proposée.

➤ AUTORISATION DU PAIEMENT DES FACTURES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que le budget primitif 2025 sera voté au plus tard le 15 avril 2025. Il explique que des dépenses devant être affectées en section d'investissement devront être engagées en début d'exercice. Il rappelle à l'assemblée que pour mandater ces factures avant le vote du budget, le Conseil Municipal doit l'autoriser à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et crédits affectés à des opérations) soit :

Comptes	Crédits ouverts au BP 2024	Autorisation en 2025
Chapitre 21	120 081,11€	30 020,27€

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise le Maire qui accepte, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2024, à hauteur de 25% des prévisions budgétaire 2024 (hors RAR) selon le détail ci-dessus

Questions diverses :

- Visibilité des noms de rues dans le village
- Eclairage public au niveau de l'arrêt de bus
- Muret situé sur la RD615 au niveau du bistrot du village qui gêne le croisement des voitures
- Bouche incendie défectueuse en face de la mairie
- Présentation du diagnostic territoire de la communauté de commune des Aspres
- Présentation de l'espace de vie sociale itinérant mis en place par des communes des Aspres

L'ordre du jour étant clôt, la séance est levée à 19h35.

Publié sur www.lauro.fr